

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 17 novembre 2015**

Objet : Modifications statutaires

L'an deux mille quinze, le dix-sept novembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le six novembre, se réunit en session ordinaire, salle Etang des Landes, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, doyen de l'assemblée.

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Jean-Marie BOST	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Yves RAYMONDAUD	Vice-Président au Conseil Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène FAIVRE	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène ROME	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Michel JAULIN	Vice-Président Agglo Tulle

Sont excusés :

Mme Guilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mme Valérie SIMONET (et son suppléant)	Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)	Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)	Président Agglo Grand Guéret

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les Statuts du Syndicat Mixte,**

Il est exposé aux délégués du Comité Syndical une nouvelle modification statutaire :

La dernière modification statutaire de septembre 2015 introduisait notamment une co-présidence avec un Président et un Président exécutif. La Préfecture de la Haute-Vienne a présenté une protestation électorale et a saisi le Tribunal Administratif, lequel a organisé une audience publique le 10 décembre prochain.

Le Syndicat Mixte se doit de réviser la rédaction de ses statuts dans les meilleurs délais.

Les principales modifications portent sur les articles 8-2 et 9-1 et sont exposées en séance.

Les délégués du comité syndical approuvent, à l'unanimité, la modification des statuts de DORSAL tels que présentés et amendés en séance et ci-annexés.

Le Président de DORSAL,
Jean-Marie BOST



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

